

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 51-958 portant modification au décret n° 47-1615 du 25 août 1947 modifiant l'article 6 du décret du 16 février 1923 réglant le service de la gendarmerie détachée aux Colonies.

n° 51-958

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

20 juillet 1951

Numéro JO

n° 9 du 15/08/1951

Date du numéro

15 août 1951

### VISAS

**Vu**le décret du 16 février 1923, modifié par les décrets du 31 septembre 1927, du 20 juillet 1928, du 24 février 1937, du 25 août 1947, réglant le service de la gendarmerie détachée aux colonies

**Vu**le décret n° 47-1718 du 10 novembre 1948) portant modification au décret n° 48-609 du 27 mars 1948 concernant le régime des congés

**Vu**le décret n° 50-751 du 24 juin 1950 modifiant les paragraphes IV et V de l'article 35 du décret du 2 mars 1910 portant règlement de la solde des personnels d'Outre-Mer,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'article 6 du décret du 16 février 1923 réglant le service de la gendarmerie détachée aux Colonies, modifié par le décret n° 47-1615 du 25 août 1947 est annulé et remplacé par le suivant : « Les militaires de la gendarmerie désignés pour servir outre-mer doivent y accomplir un séjour dont la durée (voyage par mer non compris) est ainsi fixée : « Deux ans pour la Côte Française des Somalis, l'Afrique occidentale française, le Togo, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun; « Trente mois pour les Etablissements français de l'Inde et provisoirement pour l'Indochine; « Trois ans pour les autres Territoires, « Ils sont rapatriés à la fin du séjour fixé s'ils ne sont pas régulièrement autorisés à le prolonger dans les conditions de l'article 8 ci-après.»

#### Art. 2

— Le Ministre de la France d'Outre-Mer, le Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et le Ministre de la Défense Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera, publié au Journal officiel de la République Française.

---

*HENRI QUEUILLE.Par le Président du Conseil des Ministres  
Le Ministre de la France d'Outre-Mer  
François MITTERAND  
Le Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés  
Jean LETOURNEAU.Le Ministre de la Défense Nationale.Jules*

**MOCK**